

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le 2 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué par le Président Serge Dassault, en date du 23 juin 2009, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents : **Serge DASSAULT**

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET, Michel BERNARD, François GROS, Colette MARTIN, Françoise NOUAILHAC, Stéphane PIHAN, Christine PINAUD-GROS,

CORBEIL-ESSONNES : Jean-François AYMARD, Nathalie BOULAY LAURENT, Mourad KHIER SAADI, Jacques LEBIGRE, Patrice VERNET.

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Gilles DELAME, Jean-Marc DEVÔGE, Michelle FOUCHER, Michèle JEHANNO, Anne-Marie LANZA, Jean-Pierre MARCELIN, Michel PILOT.

SOISY-SUR-SEINE : Paul CHAMBREUIL, Christine LANTZ-SEGARD, Marie-Pascale LEFORT, Bernard MEDER, Elisabeth PETITDIDIER, Jean-Baptiste ROUSSEAU, François SCHORTER.

ETIOLLES : Philippe BRUN, Piero DELA MARIA BASSANI, Daniel FONTAINE, Alyat FRANTZ, Alain GOUDET, Thierry MAINE, Isabelle TROUSSELLE.

Madame Marie-Agnès BOURDIN donne pouvoir à Madame Elisabeth PETITDIDIER

Madame Cécile CLOAREC donne pouvoir à Madame Christine LANTZ-SEGARD

Monsieur Claude DECHAMP donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc DEVÔGE

Monsieur Jean-Michel FRITZ donne pouvoir à Monsieur Serge DASSAULT

Madame Elisabeth GIRARDIN donne pouvoir à Monsieur François GROS

Madame Annie GRAND donne pouvoir à Monsieur Philippe BRUN

Monsieur Pierre LORIN donne pouvoir à Madame Anne-Marie LANZA

Madame Josette MACLAIR donne pouvoir à Madame Nathalie BOULAY-LAURENT

Madame Farida MAIZA donne pouvoir à Monsieur Jacques LEBIGRE

Madame Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET donne pouvoir à Madame Alyat FRANTZ

Madame Arlette TRAMBLAY donne pouvoir à Madame Colette MARTIN

Absents : Jean-Luc RAYMOND, Cristela DE OLIVEIRA, François BUSY.

Formant la majorité des membres.

La séance est ouverte à 20 heures 10

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président Serge DASSAULT, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Alyat FRANTZ, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Le Président Serge DASSAULT indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Le Président Serge DASSAULT informe l'Assemblée qu'un point 3.4 a été ajouté à l'ordre du jour, afin de ne pas retarder le projet.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2009.

Adopté à l'unanimité.

1.2 Adhésion de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne à la Charte Forestière de Territoire du Massif de Sénart.

Philippe BRUN explique qu'il paraît opportun d'engager une politique de gestion durable du massif de Sénart, classée forêt de protection. Il précise qu'il n'y a pas de coût d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

1.3 Prise en charge financière de l'achat des jouets de Noël et du goûter pour les enfants du personnel communautaire.

Elisabeth PETITDIDIER indique que 85 enfants sont concernés. Le goûter sera organisé, le samedi 12 décembre, au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Adopté à l'unanimité.

1.4 Prise en charge financière de la soirée de fin d'année pour le personnel communautaire.

La soirée aura lieu le vendredi 11 décembre à la Salle des Fêtes de Saint-Germain-lès-Corbeil.

Adopté à l'unanimité.

2 DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

2.1 Convention d'occupation précaire entre la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et la Maison de l'Emploi.

Jean-Pierre MARCELIN explique que les locaux sont occupés pour un tiers par la Maison de l'Emploi et pour deux tiers par la Mission Intercommunale Vers l'Emploi. Il s'agit donc de régulariser la situation.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Déclaration de projet – Bilan de l'enquête publique préalable à la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC des Haies Blanches.

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 27 février au 30 mars 2009 sur le territoire de la commune du Coudray-Montceaux, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Le Président Serge DASSAULT rappelle que cette opération est fondamentale, car génératrice de nouvelles recettes. Il remercie Michel BERNARD ainsi que tous ceux qui y ont participé.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Convention de participation financière – ZAC des Haies Blanches.

Michel BERNARD indique que cette convention n'entraîne aucune incidence financière pour la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Complément de la délibération du 22 mai 2008 – Approbation du dossier de réalisation – ZAC des Haies Blanches : étude de trafic complémentaire.

Il s'agit de réactualiser la délibération du 22 mai 2008 en y annexant l'étude de trafic complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

3 CADRE DE VIE COMMUNAUTAIRE

3.1 Délibération autorisant le Président à signer le marché de travaux d'enfouissement des réseaux à Etiolles.

Jean-Baptiste ROUSSEAU explique que le montant du marché s'élève à 533 691,88 euros TTC.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Délibération autorisant le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2005-43 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes et la création du Centre de Multi Activités à Saint-Germain-lès-Corbeil.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Présentation du rapport annuel sur les ordures ménagères.

Jacques BEAUDET indique qu'il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur les ordures ménagères. Il souhaite remercier le Service environnement pour le remarquable travail réalisé.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Convention tripartite de maîtrise d'ouvrage unique relative au projet d'aménagement de la rue de la Papeterie (RD 137) entre la rue Raymond Brunot et la rue d'Angoulême.

Jean-Pierre MARCELIN explique que la situation administrative de la commune de Corbeil-

Essonne ne lui permet pas d'être signataire dans l'immédiat. Cependant, elle pourra être signataire, par avenant, lorsqu'un nouveau maire aura été élu.

Il convient de noter que les services préfectoraux ont demandé la signature de cette convention qui conditionne notamment, la réalisation de la rénovation de la cité de la Nacelle.

Stéphane PIHAN demande s'il existe des subventions. Jean-Pierre MARCELIN explique que le maître d'ouvrage recherchera les financements correspondants.

Suite à la question d'Alain GOUDET, Jean-Pierre MARCELIN indique que le vote de la délibération engage la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne à hauteur du 189 900 euros TTC.

Le Président Serge DASSAULT explique qu'il est important de ne pas retarder l'opération.
Adopté à la majorité, 6 abstentions (Alain GOUDET, Stéphane PIHAN, Colette MARTIN, Christine PINAUD-GROS, Arlette TRAMBLAY, Françoise NOUAILHAC)

4 VIE SOCIALE COMMUNAUTAIRE

4.1 Fixation des tarifs des équipements d'intérêt communautaire.

Il s'agit d'actualiser les tarifs pour une application au 1^{er} septembre 2009, et de permettre la location d'une partie des équipements pour des événements à caractère privé.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

Avant de lever la séance, le Président Serge DASSAULT annonce qu'il s'agit de son dernier Conseil communautaire, la Délégation spéciale devant se mettre en place à Corbeil-Essonne dès la semaine prochaine. Il souhaite remercier l'Assemblée pour sa confiance et le travail considérable accompli.

Fait au Coudray-Montceaux, le 7 juillet 2009.

Cette séance fait l'objet d'un enregistrement qui est à la disposition du public.


Jean-Pierre MARCELIN
Officier de l'Ordre National du Mérite
Président par intérim de
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne
Maire de Saint-Germain-Lès-Corbeil

Communauté d'Agglomération Seine-Essonne
Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ www.agglo-seinessonnes.fr